

COLLOQUE

Réforme territoriale : quels défis pour les services eau, assainissement, déchets ?

Mardi 22 mars 2016

Auditorium de l'AMF - 41 quai d'Orsay - 75007 PARIS



Organisé par



Partenaires presse



COLLOQUE

Réforme territoriale : quels défis pour les services eau, assainissement, déchets ?

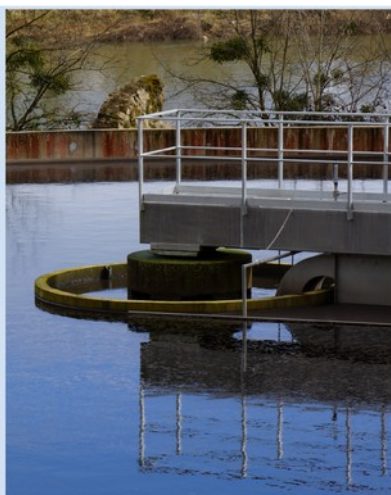
à Paris, le mardi 22 mars 2016

La mise en œuvre des lois Maptam¹ et NOTRe² implique le transfert des compétences en matière d'eau, d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. Cette redistribution des compétences, opérée quasi simultanément à la redéfinition des périmètres de ces communautés, entraîne des changements importants dans l'organisation administrative des territoires et bouleverse l'organisation des services. **Ces bouleversements doivent être l'occasion de réinterroger l'organisation de ces services à l'aune des objectifs premiers poursuivis par les politiques environnementales.**

Les objectifs de préservation de la ressource en eau et les fondements de la politique de l'eau et des déchets s'appuient sur des principes et des objectifs définis au niveau européen qui demeurent inchangés. Le modèle de gestion de l'eau, par bassins versants, inventé il y a plusieurs décennies en France a prouvé son efficacité. La politique déchets s'est appuyée sur la création d'intercommunalités fondées sur un projet commun, le développement du recyclage et de la valorisation.

La mise en œuvre de la Loi NOTRe peut-elle conforter ces modèles et ces organisations ou risque-t-elle de les fragiliser ?

Comment répondre aux objectifs d'un bon état écologique des masses d'eau (directive cadre sur l'eau), de la directive sur les eaux résiduaires urbaines, de la gestion par bassins versants, de la prévention des inondations (GEMAPI) tout en procédant aux regroupements et aux découpages administratifs induits par la Loi NOTRe ? Comment optimiser les services quand les populations desservies par un équipement structurant sont dispersées dans des intercommunalités issues de la loi NOTRe différentes des intercommunalités compétentes ? Quelles sont les conséquences de ces redécoupages sur l'organisation des services et sur les contrats en cours ?



Réforme territoriale : quels défis pour les services eau, assainissement, déchets ?

à Paris, le mardi 22 mars 2016

PROGRAMME PRÉVISIONNEL au 10 mars 2016

08h30 : Accueil des participants

09h00 : Accueil par **Bertrand Camus**, président de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) et **Alain Rousse**, président de l'Association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement (AFITE)

09h10 : Ouverture par **François Baroin**, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF)

09h30 : Rappels des objectifs européens et nationaux en matière d'eau et d'économie circulaire, dans le contexte de la réorganisation territoriale, par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

- **Catherine Gibaud**, Chef du bureau de la planification et de l'économie de l'eau à la Sous-direction de l'action territoriale de la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
- **Baptiste Legay**, sous-directeur de la sous-direction Déchets et économie circulaire à la Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

10h30 : Conséquences de ces réformes - Tables rondes animées par **Christophe Robert**

Table ronde 1 : *Réorganisation territoriale : Quels périmètres intercommunaux ? (devenir des syndicats...)*

Participants :

Hervé Marseille, sénateur-maire de Meudon, président du SYCTOM

Belaïde Bedreddine, président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

Jean-Yves Menou, président du SMITRED Ouest d'Armor, Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets

Joël Pélicot, président du comité de bassin Loire-Bretagne, président du SATESE d'Indre-et-Loire, syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux

Maître **William Azan**, avocat au barreau de Paris, Cabinet UWILL

11h30 :

Table ronde 2 : *Une nécessaire convergence opérationnelle et financière (Eaux pluviales, assainissement, interconnexion de réseaux, contrats en cours, etc.)*

Participants :

Philippe Laurent, maire de Sceaux, secrétaire général de l'AMF

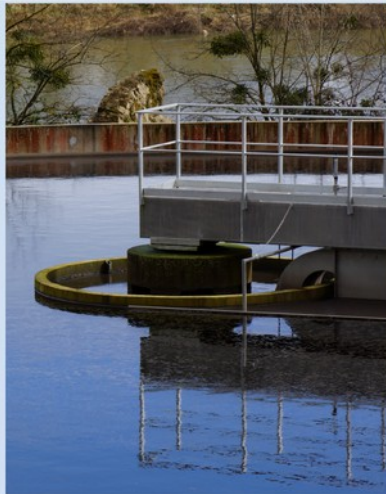
André Flajolet, maire de Saint-Venant, président de la commission environnement et développement durable de l'AMF

Jean-Claude Boutet, maire de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, président du Syndicat de l'eau et de l'assainissement de la Vienne

Bertrand Camus, président de la FP2E

Jean-François Bigot, directeur des grands projets, Séché Environnement, représentant la FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement)

12h30 : Cocktail



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner, avant le 17 mars 2016 à **AFITE - 7 rue Crillon - 75004 PARIS**

Fax : 01 40 23 05 39 – cmatinda@afite.org

et pour les adhérents de l'AMF : **AMF - 41 quai d'Orsay - 75007 PARIS**

Sandrine Wiczorek – Tél. : 01 44 18 14 04 – sandrine.wiczorek@amf.asso.fr

Madame Monsieur

NOM Prénom

Fonction / Service

Organisme

Adresse

Code Postal Ville (Pays)

Téléphone Télécopie

E-mail

S'inscrit au colloque du 22 mars 2016 « **Réforme territoriale** : quels défis pour les services eau, assainissement, déchets ? » et verse le montant de son inscription, soit :

Plein tarif : **100 €** (dont TVA 20 %)

Adhérent AFITE

Adhérent FP2E

} **Participation gratuite**, inscription préalable obligatoire auprès de l'AFITE.

Adhérent AMF

Participation gratuite, inscription auprès de l'AMF

Participera au cocktail à l'issue de la matinée

Règlement : par chèque bancaire (à l'ordre de l'AFITE)

par bon de commande administratif

par virement bancaire

Titulaire du compte : AFITE - IBAN : FR 76 3000 4008110000898285780

SIRET : 330 754 110 00055 - TVA : FR 66 330 754 110 – BIC : BNPAFRPPXXX

NB : merci de rappeler les nom et prénom du bénéficiaire au verso du chèque ou sur l'ordre de virement.

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation telles qu'elles figurent dans le programme.

DATE :

SIGNATURE :

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles vous concernant.

N'utilisez qu'un bulletin par personne, en cas d'inscription multiple, merci de faire des copies du présent bulletin

